

Défi pour la transparence

Performance extra-financière : des informations encore
difficilement comparables nécessitant des standards communs

Juin 2022

[kpmg.fr](https://www.kpmg.fr)



Sommaire



Executive summary

Executive Summary

Gouvernance

 **15 sur 17**

Banques de notre panel¹ ont un comité dédié aux enjeux de durabilité dont la moitié depuis 2021

Une évidente prise de conscience par la gouvernance qui doit gagner en maturité et compétence.

Risques

Pour la majorité des établissements, la prise en compte des risques ESG est limitée aux risques climatiques et sociaux.

Risques climatiques



Risques sociaux



Autres risques environnementaux



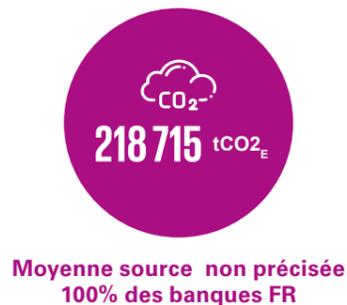
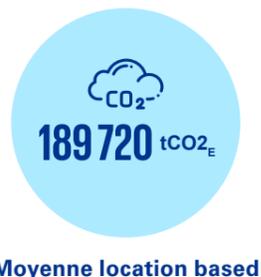
Risques liés à la gouvernance



Indicateurs de performance extra-financière

Des indicateurs d'émissions carbone incomparables en raison de la coexistence de plusieurs sources d'information : fournisseurs d'énergie (market-based), moyenne régionale (location-based) ou source non précisée. Une absence d'information sur les émissions relatives aux financements accordés aux clients, qui est l'enjeu majeur.

Indicateurs d'émission carbone



¹ Panel: Barclays (Barc), Lloyds Banking Group (LBG), HSBC (HSBC), La Banque Postale (LBP), Crédit Mutuel Alliance Fédérale (CM AF), BNP Paribas (BNPP), BPCE (BPCE), Crédit Agricole (CA), Société Générale (SG), BBVA (BBVA), Santander (Sant), Nordea (Nda), ING (ING), Deutsche Bank (DB), Commerzbank (CoBa), UBS (UBS), Unicredit (Unic)



100%

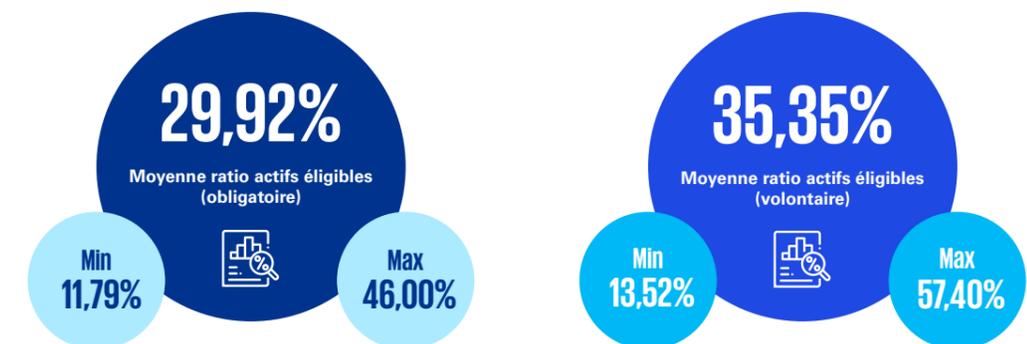
des banques du panel se sont engagées sur la trajectoire net zero à 2050

Les banques ont conscience qu'elles ne sont pas encore au niveau de maturité suffisant sur ce sujet. Un travail considérable de définition d'indicateurs, d'objectifs quantitatifs intermédiaires, de collecte et de contrôle des données reste à réaliser.

Green Asset Ratio : Un intérêt limité pour les investisseurs dans sa forme actuelle

- Hétérogénéité et manque de précisions sur le type d'actifs éligibles au numérateur
- Deux interprétations différentes du montant à retenir au dénominateur
- Possibilité d'enrichir la publication par un deuxième Green Asset Ratio volontaire non systématiquement exploitée

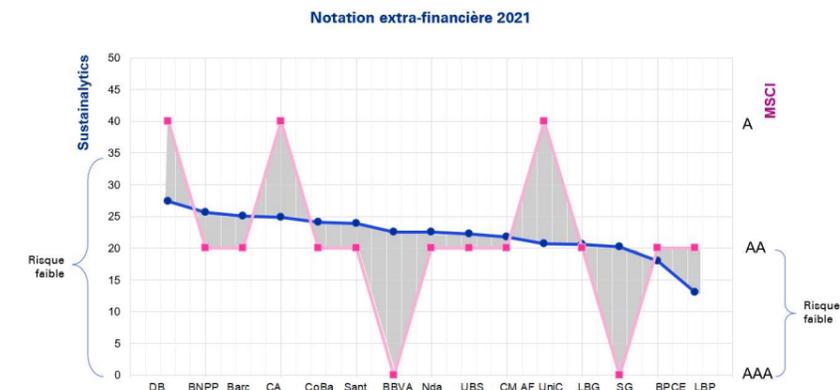
Ratios d'actifs éligibles au 31/12/2021



Agences de notation ESG

Un cadre de notation extra-financière non homogène en raison de méthodologies différentes appliquées à des données en cours de fiabilisation et qui n'intègre pas encore le risque ESG sur les actifs financés :

- Des appréciations divergentes d'un même établissement par les agences de notation



- Impossibilité de comparer les notes attribuées

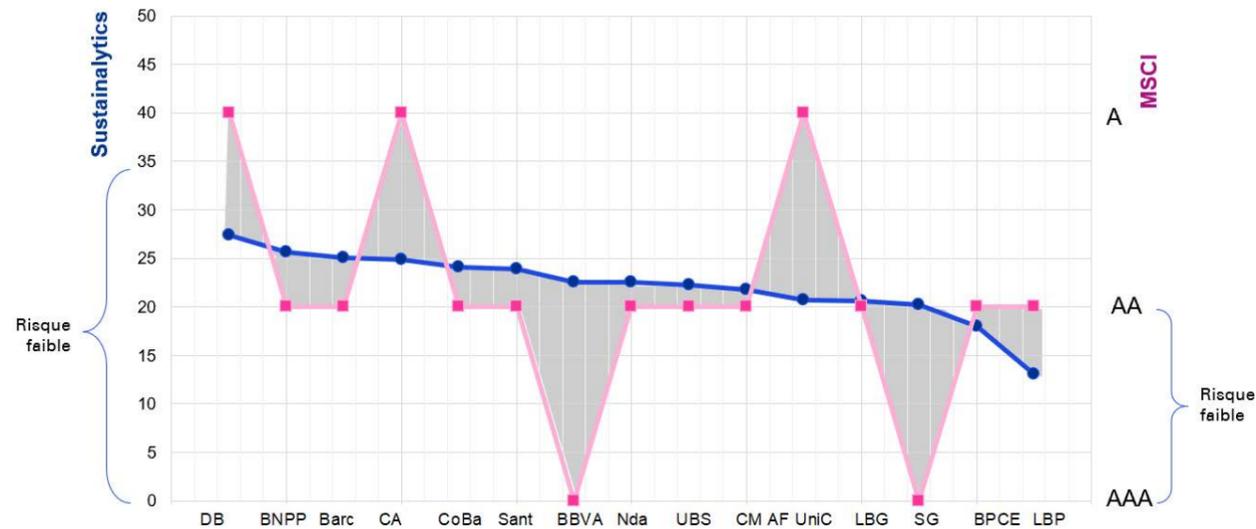


1. Cadre de notation extra-financière

Un cadre de notation extra financière encore en cours de construction et de fiabilisation qui rend complexe l'analyse comparée de la performance entre établissements

- Une correcte notation de la performance extra-financière = élément clé pour une institution financière
- Un manque de référentiel commun de communication et d'appréciation de la performance extra-financière, malgré l'émergence de conventions internationales (Standard Ethics avec les recommandations de l'ONU, de l'OCDE et de l'UE) : limite de la notation

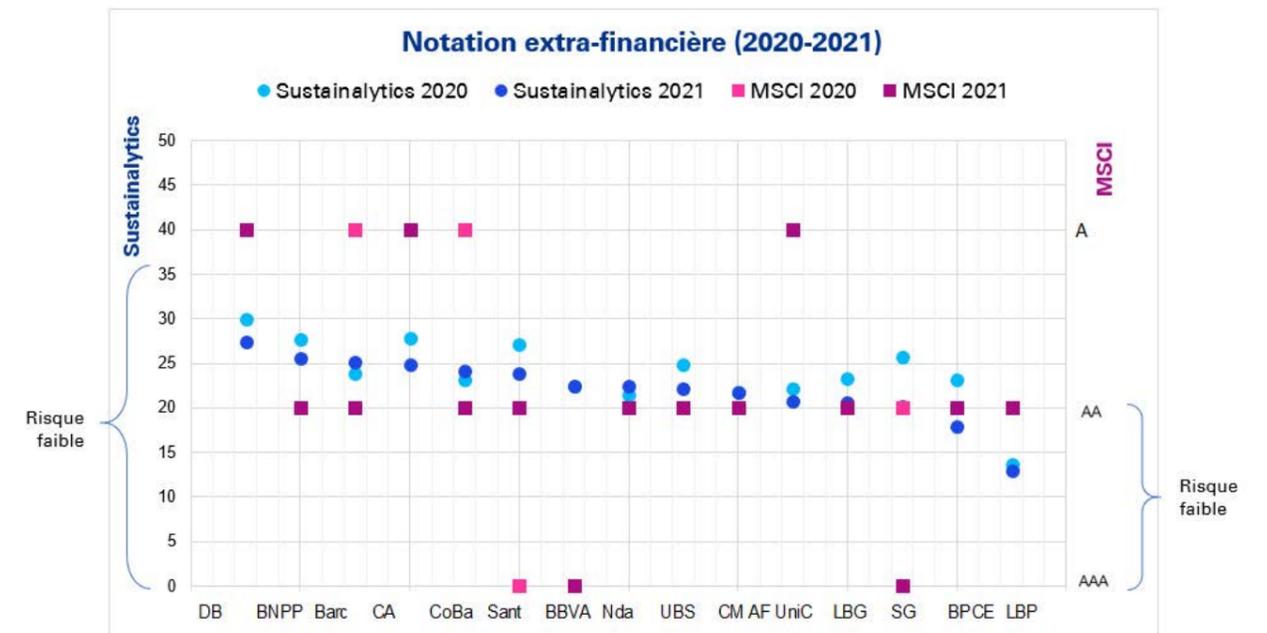
Un écart d'appréciation observé entre les notations lié à l'absence de référentiel commun dans les méthodologies de notation ESG.



Tendances 2021

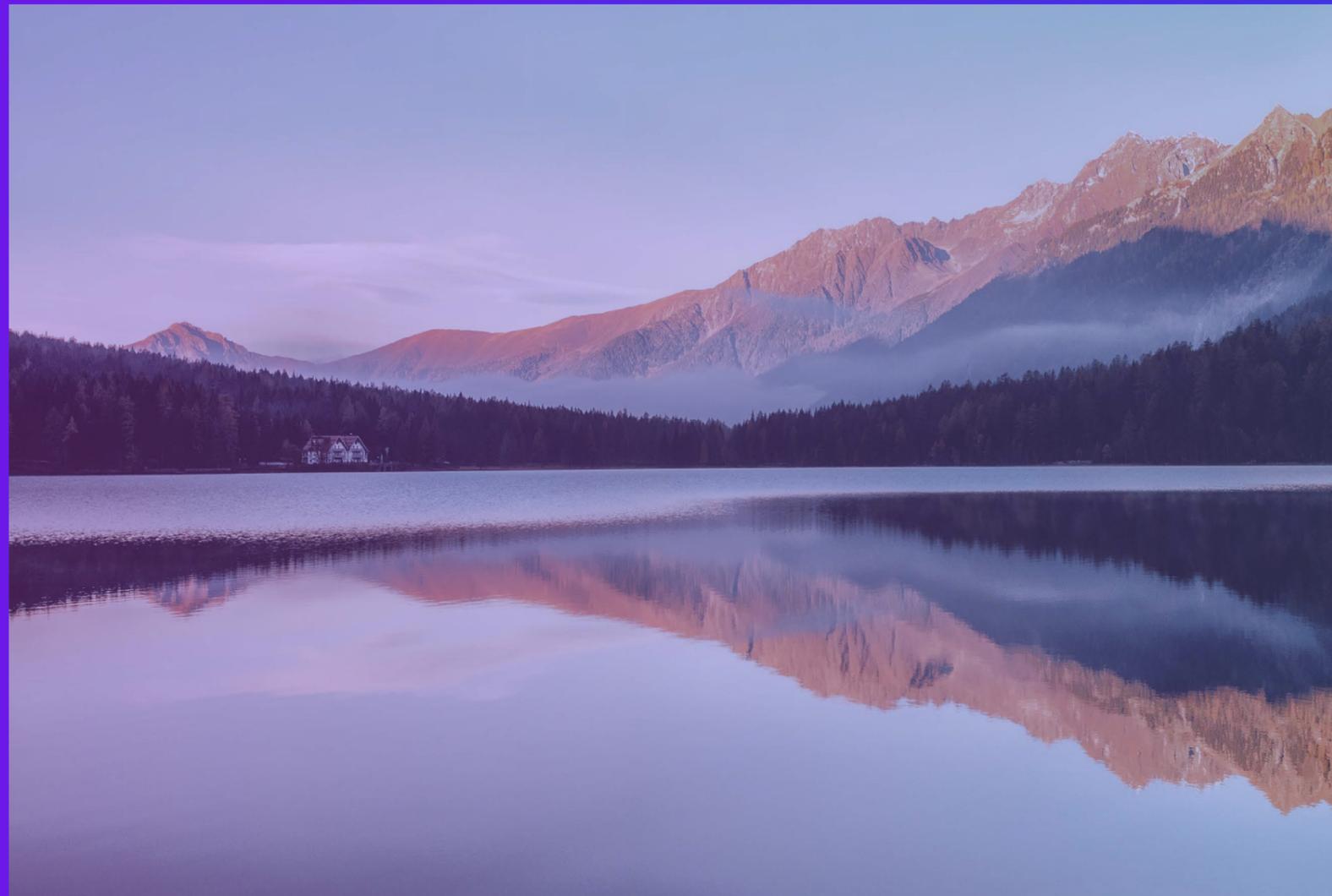
Les notes attribuées par les agences de notation extra-financières traduisent de bonnes performances ESG pour les banques européennes sur leurs activités, mais hors métiers de financement, qui reste le principal risque ESG pour les banques.

- Amélioration des notes en 2021 pour 11 banques sur 15 l'échelle Sustainalytics
- Un début de convergence des notations des deux agences pour 9 banques sur 15



Les notations 2021 prises en compte de manière générale sont celles des Rapports Annuels des banques. En l'absence de publication, les données sont issues des sites internet MSCI et Sustainalytics qui présentent les notations les plus récentes.

HSBC et Barclays ont été écartés car non notés par les deux agences



2. Gouvernance

Une progression récente dans la prise en compte des sujets ESG dans la gouvernance des banques avec des comités ad hoc qui doivent encore gagner en maturité

- Renforcement récent de la prise en compte des sujets ESG dans la gouvernance des banques européennes sous l'impulsion d'initiatives internationales (ex : Taskforce on Climate-related Financial Disclosure) avec une accélération en 2021
- Plus de la moitié des banques du panel ont réellement mis en place une gouvernance ESG en 2021

Tendance 2021

 **15 sur 17**

Banques ont un Comité dévolu à la Gouvernance des enjeux environnementaux

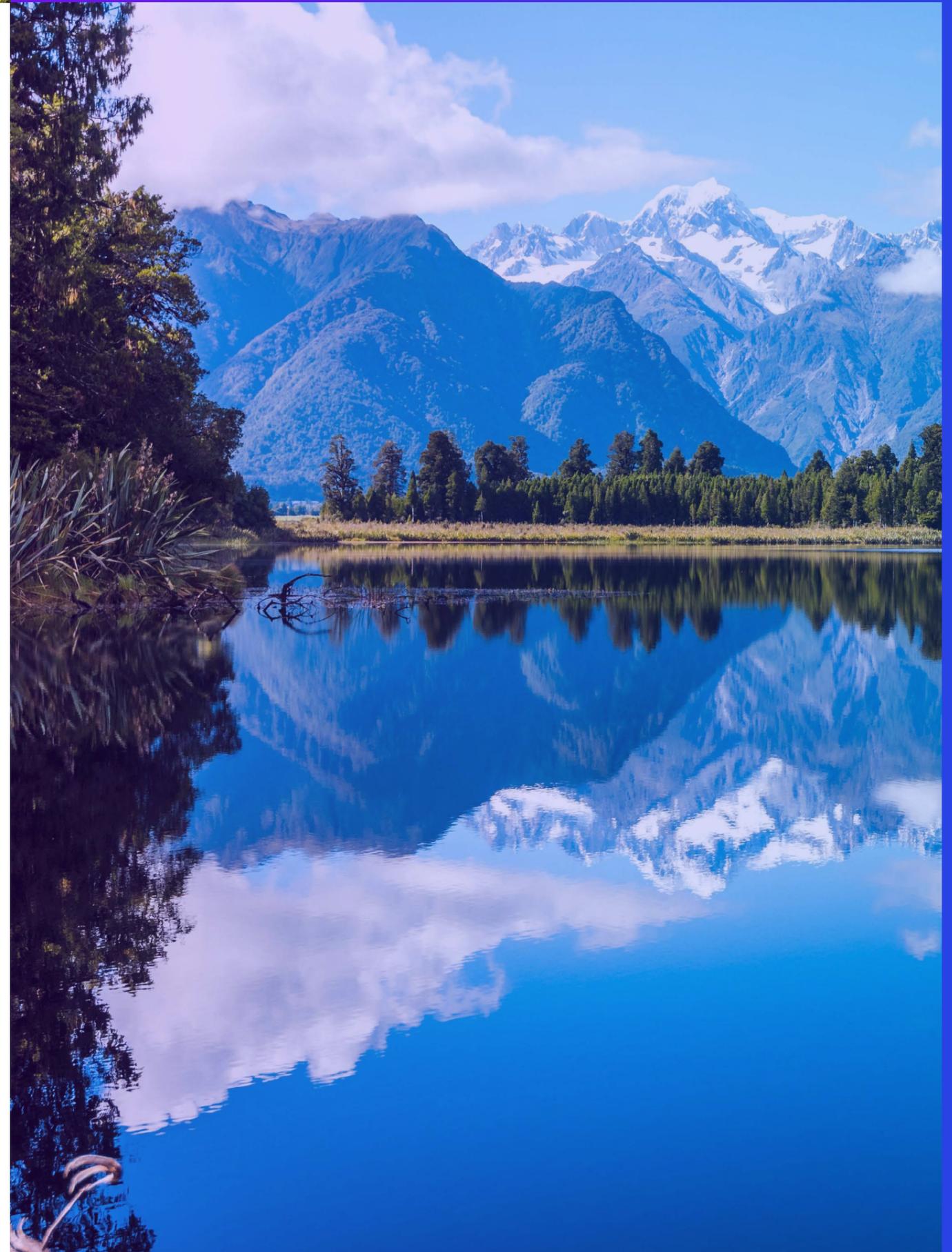
En l'absence de comité spécialisé, gestion des sujets ESG par des comités existants (notamment Comité des risques)



Société Générale a orienté ses actions RSE selon les axes identifiés dans son enquête de matérialité, parmi lesquels, la culture de la responsabilité. Le Groupe a notamment nommé en 2021 un censeur spécialement dédié aux enjeux de la transition énergétique au sein du Conseil d'Administration pour une durée de deux ans.

En outre, depuis 2020 les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement formés et informés sur les nouveautés réglementaires et l'actualité RSE du Groupe.

Vicky Papaevangelou, Lead Partner Société Générale de KPMG





3. Périmètre des risques ESG

Pour une majorité d'établissements, la prise en compte des risques ESG dans leur dispositif de gestion des risques est limitée aux risques climatiques, l'une des priorités de la BCE

Pour la BCE, les banques doivent améliorer en priorité leur publications sur 3 aspects :

- La prise en compte des risques ESG dans le dispositif de gestion des risques et dans leur stratégie
- La matérialité des risques ESG et les métriques associées
- Les méthodologies sous-jacentes

Tendances 2021

Forte importance accordée à la gestion des risques climatiques, qu'ils soient physiques ou de transition :

- Prise en compte récente de ces risques dans les processus d'octroi et d'analyse du risque des financements
- Manque de précisions sur le périmètre : périmètre d'application (Corporates, MidCap et/ou PME ?)

Considération moindre pour les autres enjeux environnementaux (biodiversité, gestion de l'eau, pollution)

- Plus grande prise en compte de ces risques avec la publication prochaine des règlements délégués de la Taxonomie Européenne relatifs aux autres objectifs environnementaux

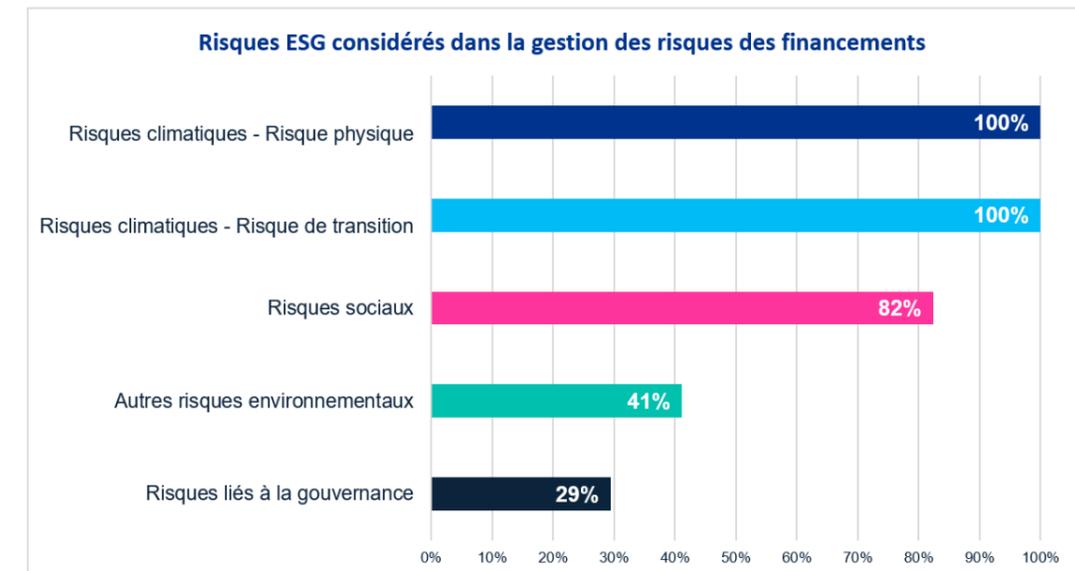
Hétérogénéité dans la communication des risques liés à la gouvernance (cf graphique).

Une évolution très significative de la gestion des risques de la banque à venir.



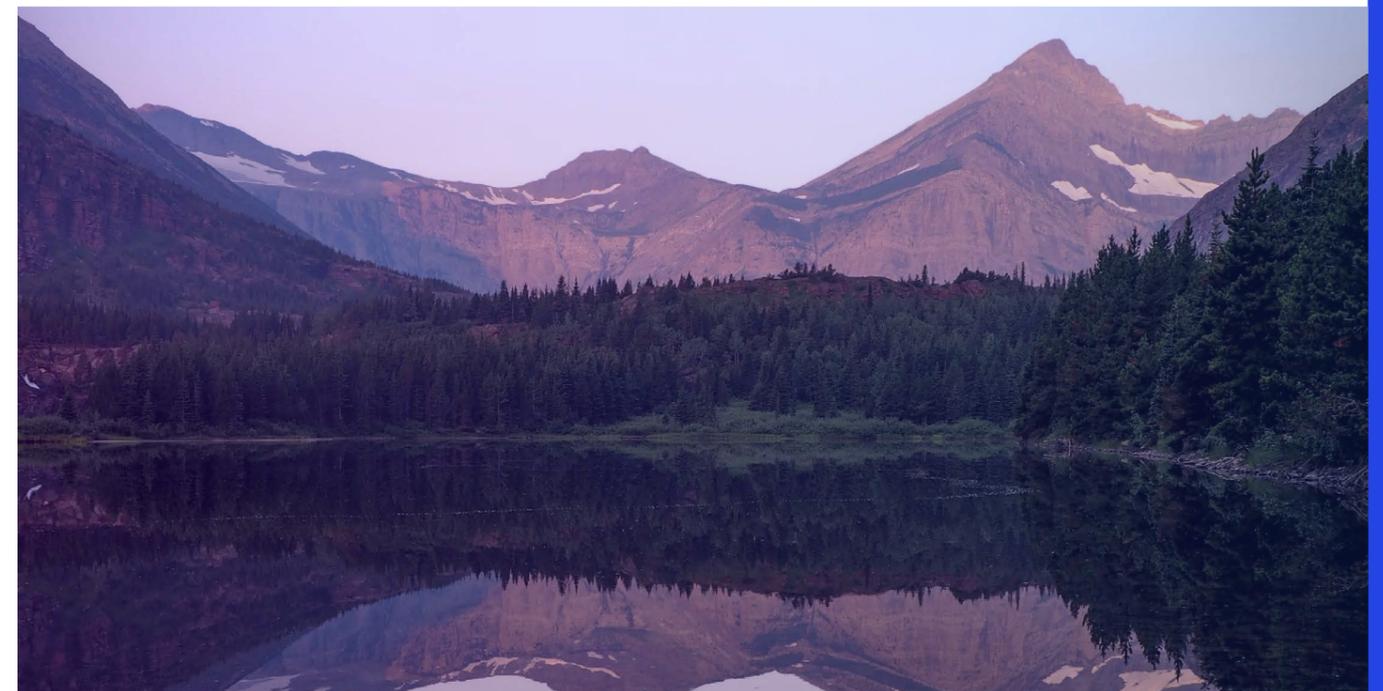
59%

Part de banques du panel
publiant une matrice de
matérialité



En plus des outils d'évaluation des risques ESG déjà mis en place au sein du Groupe, BNPP a déployé un nouveau cadre d'évaluation ESG depuis juin 2021 : l'ESG Assessment. Il permet d'identifier, d'évaluer et de suivre les performances et les risques ESG des entreprises clientes par secteur avec une approche commune au sein du Groupe pour un segment donné de clients.

Frédéric Collet, Lead Partner BNP Paribas de KPMG



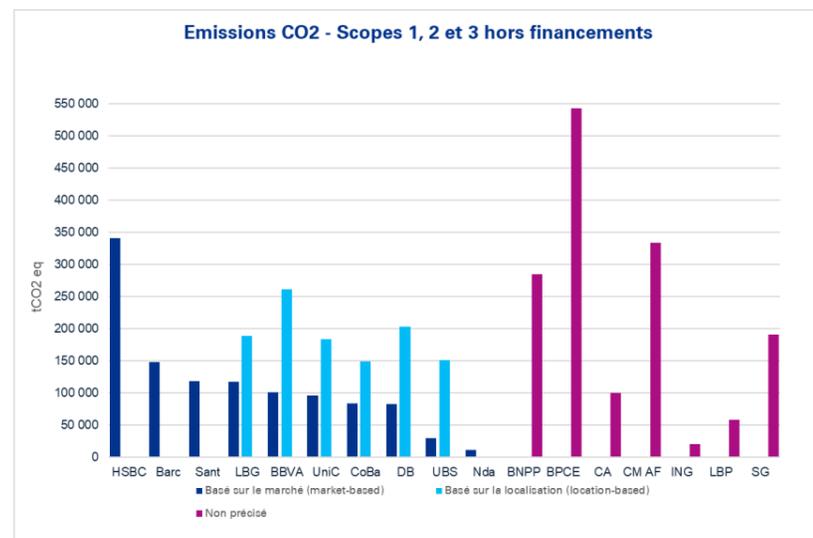


4. Indicateurs d'émissions

Des indicateurs d'émissions carbone incomparables en raison de la coexistence de plusieurs sources d'information : fournisseurs d'énergie (market-based), moyenne régionale (location-based) ou source non précisée

Présentation par les banques de leur empreinte climatique interne sur 3 niveaux d'émissions tels que définis par le GHG Protocol¹, à savoir :

- **Scope 1** : Emissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles (gaz, charbon, pétrole...). Ne concerne pas les banques
- **Scope 2** : Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur, de froid, de vapeur
- **Scope 3** : Emissions indirectes liées au reste de la chaîne de valeur : pour les banques il s'agit pour partie des financements accordés aux clients qui représentent la plus grande part des émissions

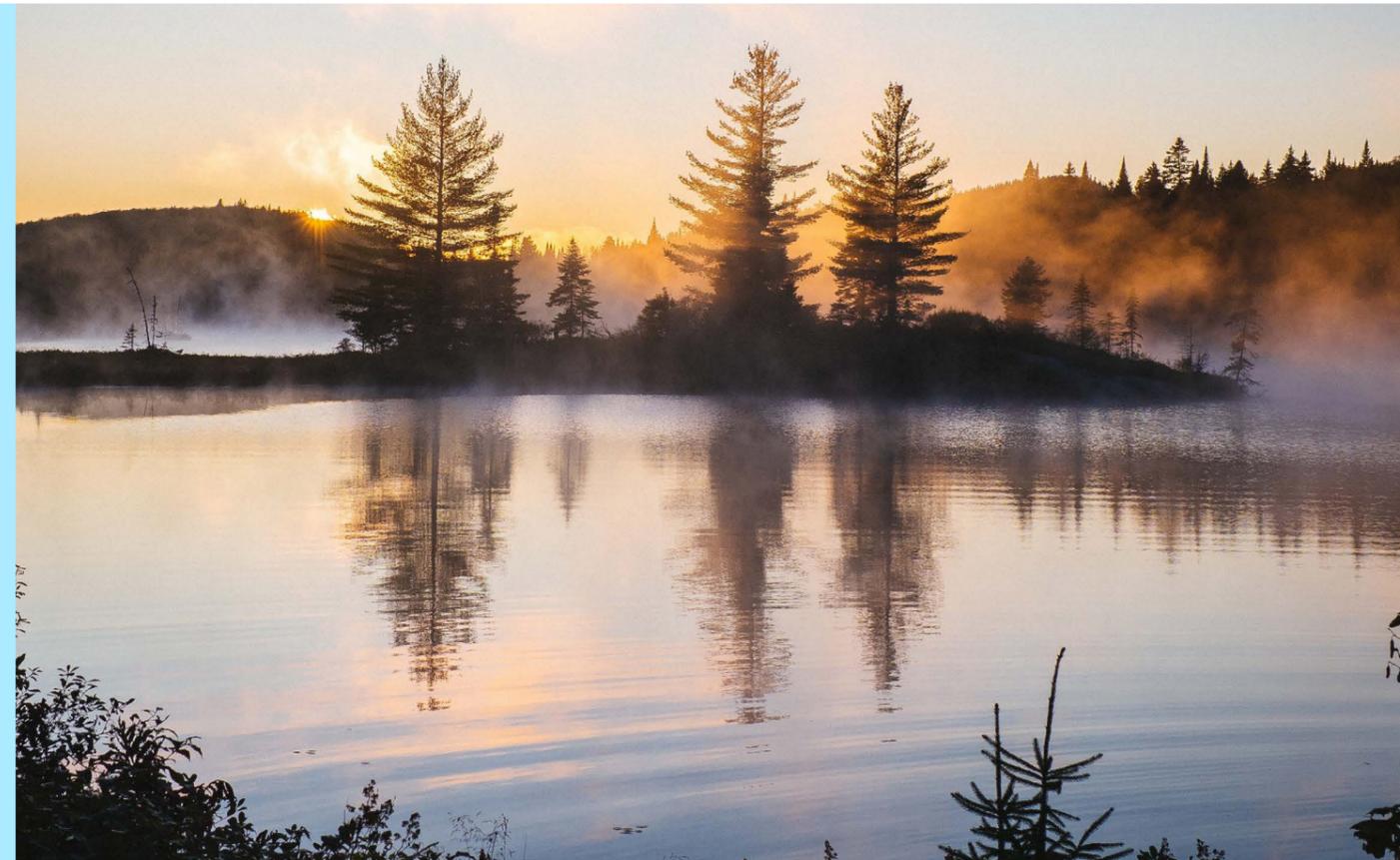


Tendances 2021

- Résultats sur les émissions de scope 2 divergents (ex : Deutsche Bank ou UBS) en raison de l'affichage de deux méthodes de calcul (market-based ou location-based). La méthode market-based donne des montants d'émission théoriquement plus faibles car les fournisseurs garantissent un niveau, souvent renouvelables, de l'énergie achetée
- Hétérogénéité des méthodologies choisies pour le Scope 3 concernant l'ensemble des autres postes d'émissions :

Inclusion pour la plupart des banques des émissions liées aux déplacements professionnels,

- Inclusion additionnelle pour certaines banques des émissions liées aux achats, à la consommation de papier/d'eau, aux déplacements domicile-travail, etc.
- Présentation par d'autres banques d'un chiffre amoindri intégrant les mesures de compensation carbone
- Absence d'information sur le scope 3 des financements accordés aux clients alors que c'est ici que se situe l'enjeu majeur



Les émissions d'ING (20 500 tCO2eq) et de BPCE (542 883 tCO2eq) sont celles qui se démarquent (la méthodologie appliquée n'est pas précisée) :

- BPCE : 33% de ses émissions sont liées aux achats, tandis que 28% sont liées aux déplacements (domicile-travail, déplacements professionnels, et déplacements clients et visiteurs), et enfin 24% liées aux immobilisations. A noter : le périmètre de Crédit Agricole s'entend hors Caisses Régionales alors que celui de BPCE comprend les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires
- ING : peu de locaux et/ou prise en compte dans les calculs d'éventuelles méthodes de compensations

Sur le segment « market-based » : moyenne = 113 246 tCO2eq avec en tête les émissions d'HSBC (341 000 tCO2eq) : majorité de ses émissions due à ses fournisseurs. Le groupe a ainsi encouragé ces derniers à fixer des engagements de réduction de leurs propres empreintes carbone.

Sur le segment « location-based » : ordres de grandeurs globalement similaires d'une banque à l'autre, avec une moyenne de 189 720 tCO2eq.

¹: GHG Protocol (2016). [Scope 2 Guidance - Amendment to the GHG Protocol - Corporate standard.](#)



5. Engagements Net Zéro

Des promesses pour 2050 qui devront être assorties d'indicateurs intermédiaires, de précisions méthodologiques et de données vérifiables

- 100% des établissements du panel se sont engagés sur une trajectoire net zéro à horizon 2050. Cet engagement collectif nécessite d'adapter la politique d'octroi et de gestion de leurs portefeuilles de prêts et d'investissement
- Obligation pour ces établissements de publier dans les 18 mois après leur engagement des objectifs d'émissions à 2030 et à 2050 sur les secteurs les plus émetteurs de leurs portefeuilles, assorti d'objectifs intermédiaires



100%

Part de banques de l'échantillon engagées dans l'Alliance NZBA



Tendances observées 2021

- Utilisation majoritaire de la méthodologie Paris Agreement Capital Transition Assessment (PACTA)² par les banques européennes pour analyser les scénarios de changements climatiques au sein de leurs portefeuilles
- Développement d'outils spécifiques par ING et HSBC pour mesurer les risques climatiques de leurs clients et de les accompagner vers l'alignement sur l'Accord de Paris
- Publications très disparates :
 - Présentation par 3 banques (Crédit Agricole, Crédit Mutuel et la Banque Postale) d'un montant ou d'une intensité d'émission globale de leurs portefeuilles de financement
 - Communication par d'autres banques (Deutsche Bank, HSBC, Nordea) des intensités sectorielles pour les secteurs les plus émissifs de leurs portefeuilles (ex : énergies fossiles, production d'énergie, minage, secteur de l'acier)
 - Publication par 3 banques (UBS, Barclays et Société Générale) de leurs objectifs intermédiaires, cantonnés à certains secteurs (ex : UBS s'engage à diminuer de 49% en 2030 par rapport à 2020 l'intensité des émissions associées à ses prêts au secteur de l'énergie ; Société Générale prévoit de réduire le facteur d'émission moyen de son portefeuille de production d'électricité à 67gCO₂/kWh en 2040, avec des objectifs intermédiaires de 212 gCO₂/kWh et 163 gCO₂/kWh en 2025 et 2030 respectivement)

Perspective 2022

Si les publications des banques sur l'empreinte et la trajectoire carbone de leurs financements en sont à leurs débuts, la communication autour de ces thématiques devra s'étoffer et s'harmoniser dans les années à venir. Au titre de l'année 2022, un tableau récapitulatif aux métriques d'alignement devra être publié dans le Pilier 3. L'entrée en vigueur à moyen terme de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) devrait standardiser les approches via des normes de publication en cours d'élaboration par l'EFRAG.





6. Green Asset Ratio

Une première publication aux résultats hétérogènes et dont l'intérêt reste limité par manque d'informations sur la durabilité des actifs

- Manque de clarté des textes : lectures divergentes des exigences de publication par les établissements
- Pas de format de présentation unique : difficulté de comparaison
- Des différences structurelles de modèles d'affaires ou de localisation impactant les résultats
- Pas encore d'analyse sur la durabilité des actifs, qui sera à publier à partir de 2024

Tendances 2021

- Ratios d'éligibilité déclarés dans les publications obligatoires des banques allant de 0% (UBS) à 46% (BPCE), la moyenne se situant autour de 30%

	Ratio d'actifs éligibles (obligatoire)	Ratio d'actifs éligibles (obligatoire + volontaire)
BPCE	46,00%	54,00%
BBVA	45,60%	57,40%
Nda	41,00%	43,00%
Sant	35,00%	43,00%
ING*	33,00%	34,00%
LBP	33,00%	52,00%
UniC	29,00%	52,00%
CM AF	28,40%	32,40%
CA	27,00%	46,00%
CoBa*	24,10%	NA
SG	18,40%	NA
BNPP	16,70%	25,80%
DB*	11,79%	13,52%
UBS*	0,00%	NA

*Ces banques publient le ratio sur total actifs tandis que les autres publient sur actifs ouverts

Panel réduit à 14 banques pour le Green Asset Ratio, banques du Royaume-Uni n'étant pas soumises au Règlement Taxonomie de l'UE

- Toute analyse d'éligibilité fondée sur des estimations doit faire l'objet d'une publication volontaire
 - Option prise par la majorité des banques en ajoutant une estimation des montants de certains actifs éligibles : ratios totaux d'éligibilité comprenant les publications volontaires sur base d'estimation allant de 13,52% (Deutsche Bank) à 57,40% (BBVA)



11 sur 14

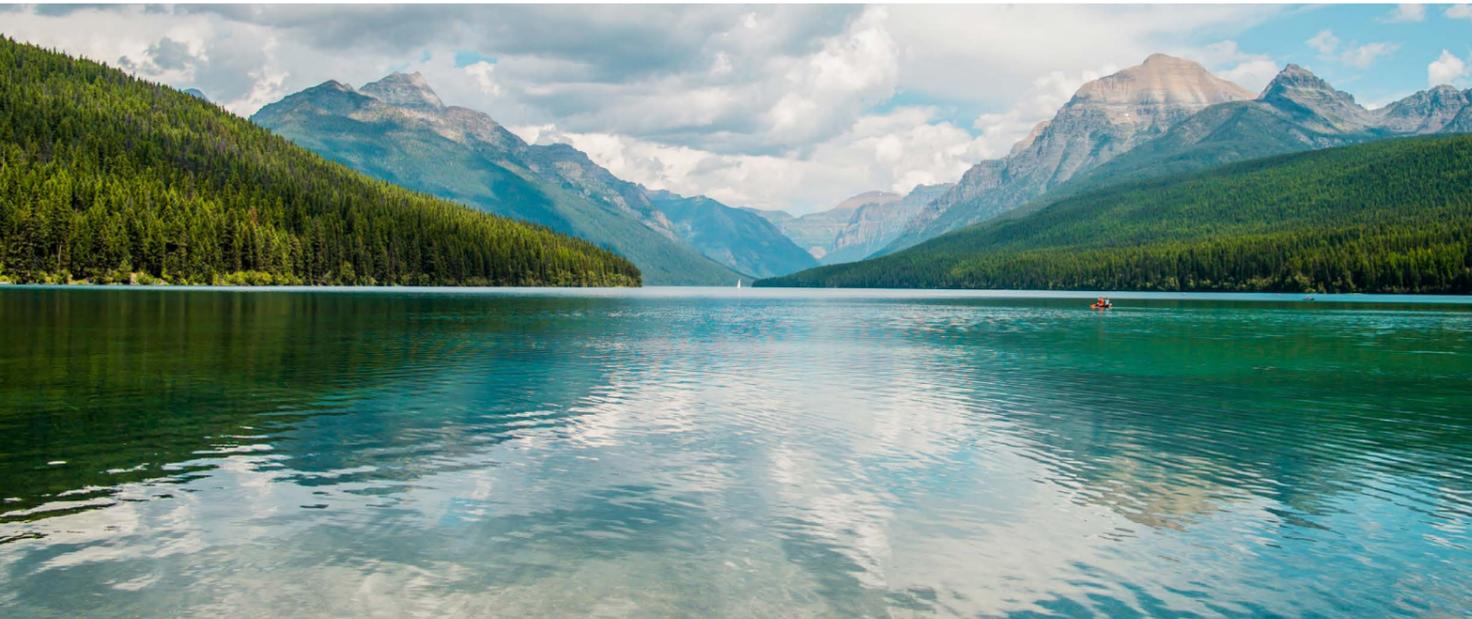
Banques de notre panel ont choisi de faire une publication volontaire

Des ratios peu comparables en raison de l'utilisation de deux dénominateurs différents

- Hétérogénéité des méthodologies : sur 14 banques soumises à la publication au sens de la Taxonomie, 4 ont considéré le « Total Actifs » plutôt que le « Total des Actifs couverts »
 - Ex : Deutsche Bank : option prise par la banque pour un dénominateur « total actifs » avec un Trading Book de taille importante qui réduit mécaniquement le ratio
- Calcul des actifs couverts : précision par toutes les banques de la déduction du total actif des expositions sur banques centrales, gouvernements centraux et institutions supranationales ainsi que du portefeuille de trading
 - Seule divergence = traitement des dérivés de trading : 6 banques indiquent clairement que le périmètre du Trading Book considéré inclut également les dérivés. Seule Société Générale précise explicitement ne pas soustraire les dérivés

Hétérogénéité et manque de précisions sur les types d'actifs éligibles affichés

- Intégration du portefeuille des prêts immobiliers aux ménages pour la majorité des banques dans la publication obligatoire
 - 4 banques précisent avoir également inclus les prêts pour acquisition de véhicules à moteur : BPCE, Crédit Agricole, La Banque Postale et Santander
 - 3 établissements indiquent inclure les financements aux collectivités locales pour la part dévolue aux activités éligibles : BPCE, Crédit Agricole et ING

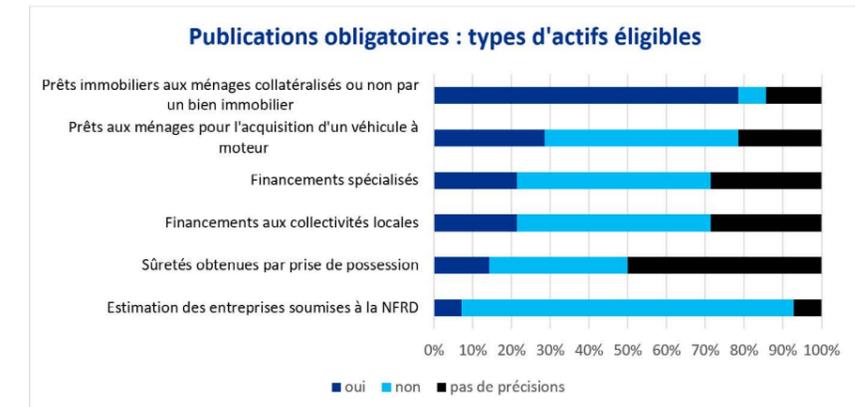


11 sur 14

Banques de notre panel précisent explicitement que les prêts immobiliers aux ménages sont inclus dans les actifs éligibles à la Taxonomie sur base obligatoire

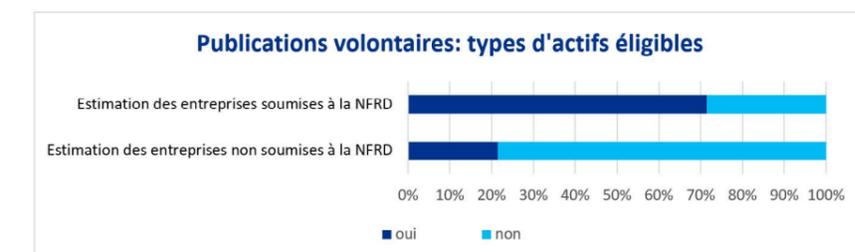
- Financement Corporate : possibilité de les prendre en compte dans les publications obligatoires et volontaires (FAQ décembre 2021) :
 - Si le financement a une destination précisément connue (financement spécialisé) et que celle-ci concerne une activité éligible à la Taxonomie, alors l'établissement peut l'inclure dans ses actifs éligibles présentés sur base obligatoire
 - 3 établissements précisent que leur ratio d'éligibilité obligatoire prend en compte les financements spécialisés : Crédit Agricole, Société Générale et Unicredit

- Si le financement accordé est d'ordre général (ex : crédit revolving) celui-ci finance l'activité principale de l'entreprise approximée par son code NACE. C'est cette approximation qui n'entre en théorie pas dans les actifs à publier dans la partie obligatoire. Elle doit faire l'objet d'une publication volontaire.
 - 1 établissement a néanmoins choisi d'inclure tous les encours de financement Corporates dans la publication obligatoire



Possibilité d'enrichir la publication par un deuxième Green Asset Ratio volontaire non systématiquement exploitée

11 banques dont 5 banques françaises ont choisi de publier un ratio volontaire d'éligibilité, en considérant soit une estimation des entreprises soumises à la NFRD, soit une estimation des entreprises non soumises à la NFRD (PME et entreprises hors UE), soit en considérant une estimation des deux catégories précédentes.



Les autres ratios obligatoires sont incomparables entre banques du fait de modèles d'affaires disparates

- Publication par les banques de la proportion dans le total actif des expositions sur entreprises non soumises à la NFRD, des dérivés, des expositions sur les banques centrales, gouvernements centraux et institutions supranationales, des prêts interbancaires à vue et du Trading Book



- Des ratios très faibles notamment sur les prêts interbancaires à vue
- Un manque de précision pour la présentation du ratio des dérivés quant au périmètre publié : dérivés de trading ou uniquement de couverture ?
- Deux ratios mettent en avant la diversité des modèles d'affaires et pourraient être inclus à moyen terme dans la Taxonomie :
 - Expositions sur entreprises non soumises à la NFRD
 - Trading Book

L'hétérogénéité des modèles d'affaires des banques est illustrée notamment par le ratio des expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (PMEs et entreprises localisées en dehors de l'Union européenne).

- Ratio oscillant entre 7% pour La Banque Postale et 85% pour UBS AG : une banque qui finance une grande proportion de contreparties en-dehors de l'UE aura un ratio d'éligibilité sur base obligatoire plus bas, car davantage composé de contreparties non soumises à la NFRD qui sont prises en compte au dénominateur mais pas au numérateur

	Proportion dans le Total Actif des:				
	Entreprises non-NFRD	Dérivés	Banques centrales, gouv. et inst. supra.	Prêts interbancaires à vue	Trading Book
Unic**	80%	1%	33%	21%*	
BBVA	35%	5%	29%	2%	19%
SG	35%	14%	20%	3%	18%
CM AF	25%		19%*		3%*
ING	23%	2%	7%	0%	3%
BPCE	21%	1%	19%	1%	13%
UBS	21%	25%	29%	1%	0%
Nda	18%	6%	15%	0%	7%
Sant	14%	4%	7%	1%	4%
BNPP	13%	0,4%	21%	0,4%	28%
CA	12%	1%	18%	1%	14%
CoBa	10%	0,2%	13%	0,1%	9%
DB	9%	23%	18%	0,5%	16%
LBP	7%	NA	30%		1%*

* Ventilation non précisée

** Unicredit présente les expositions non soumises à la NFRD en soustrayant de son total actif les expositions sur Corporates soumises à la NFRD.

Format de la publication

Actuellement, le régulateur n'a pas imposé l'utilisation de tableaux normés. Ainsi, les présentations proposées des ratios sont très hétérogènes quant à leur forme (tableaux, représentations graphiques, axes etc). L'éventuelle proposition d'un format réglementaire de publication harmonisera la lecture et la clarté des publications.





**Conclusion:
Comment répondre au
défi de la transition ?**

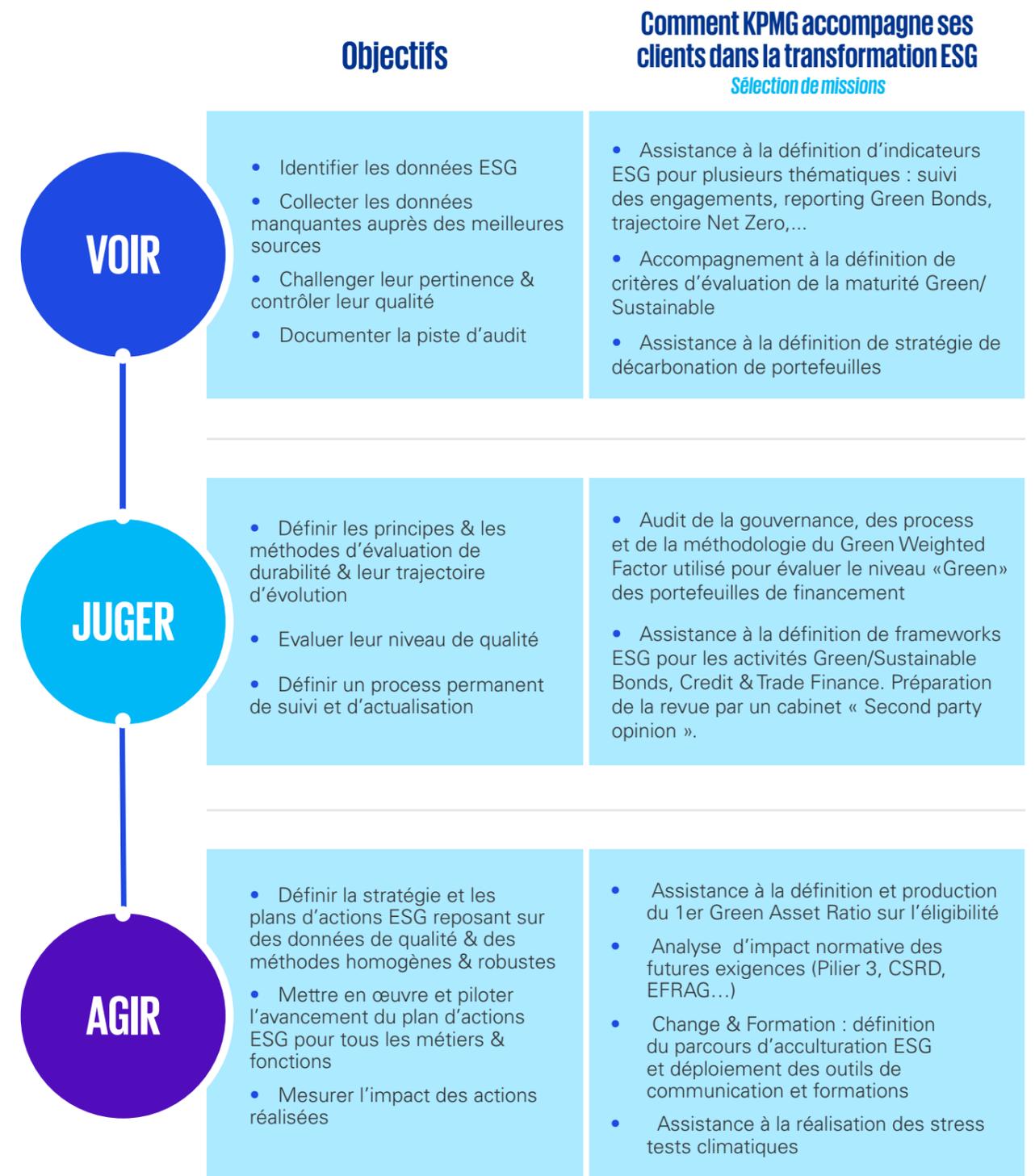
Cette étude soulève deux questions pour anticiper les fortes attentes d'information ESG des nombreuses parties prenantes :

Le renforcement des exigences d'informations extra-financières va-t-il réellement améliorer la perception de la qualité de la performance ESG ? Il n'est pas garanti que l'avalanche d'indicateurs et d'informations à publier que les régulateurs vont imposer aide les investisseurs, ONG, clients, actionnaires à y voir clair. Une approche pragmatique sera indispensable pour sélectionner les métriques les plus pertinents et s'accorder sur des méthodologies standards.

Comment bien prendre en compte la double matérialité, c'est à dire mesurer l'impact de l'environnement sur les résultats de la banque mais aussi l'impact de la banque sur l'environnement ? On constate que ces deux notions sont aujourd'hui insuffisamment normées et se mélangent dans les communications extra-financières. Des efforts importants sont à mener pour bien expliquer aux parties prenantes la performance extra-financière selon ces deux axes.



Les 3 étapes clés pour répondre au défi de la transition





Annexes

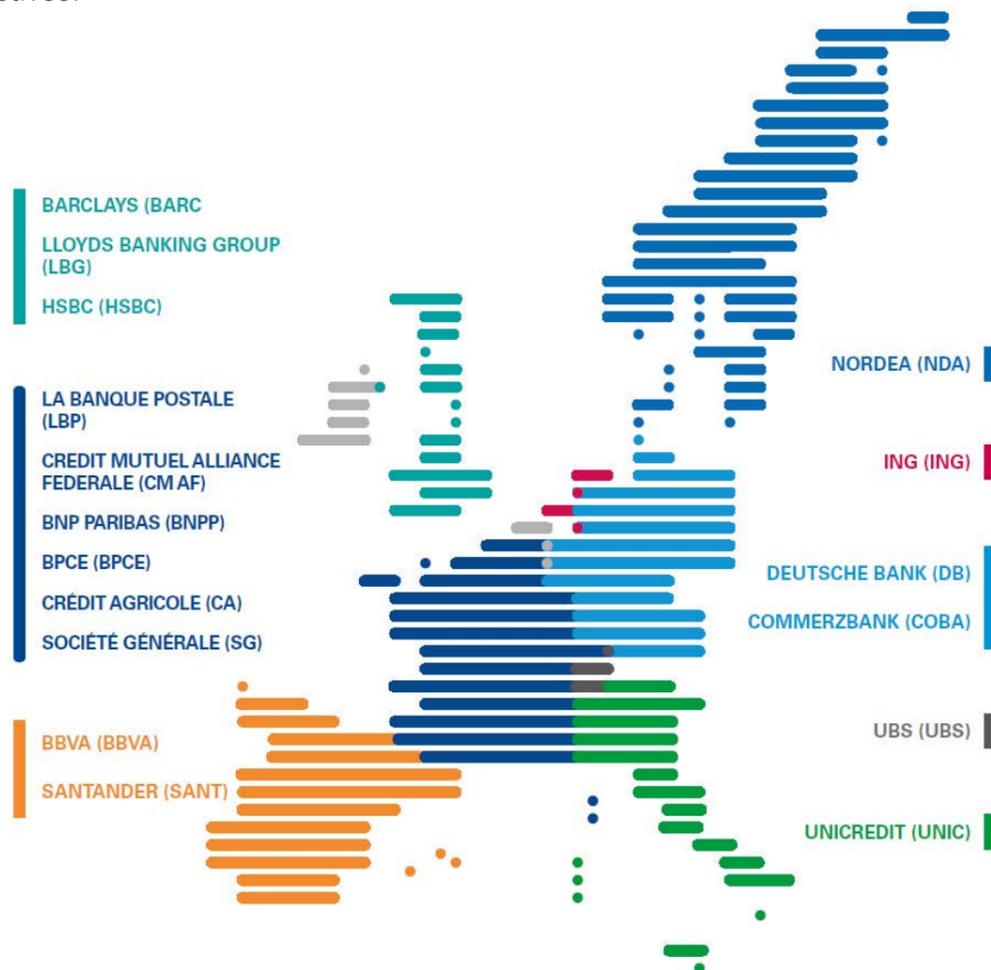
Méthodologie de l'étude

Dans cette publication nous présentons des indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), choisis en fonction de leur pertinence, identifiés à travers une étude comparative des rapports extra-financiers. Elle s'inscrit dans la lignée du chapitre dévolu à la finance durable de l'année précédente, et prend également en compte la première publication des ratios d'éligibilité à la Taxonomie européenne.

Nous avons conservé le même échantillon de banques qu'en 2020, constitué de 17 banques européennes de taille significative. Cependant, les indicateurs étant pour la plupart nouveaux cette année, il n'y a que peu de tableaux comparatifs avec l'exercice précédent.

Tous les graphiques et les analyses ont été préparés par nos soins en utilisant les commentaires et les données chiffrées des rapports annuels publiés. La plupart des banques de notre panel publient leur rapport extra-financier dans le même document que leur rapport financier. En cas de publication séparée, nous avons identifié le rapport extra-financier et l'avons ajouté dans notre base documentaire. Nous n'avons pas pris en compte d'autres publications.

Nous avons utilisé les taux de change de fin d'exercice pour chacune des années respectives.



Notations

Les agences de notation extra-financières ont développé des approches différentes pour apprécier la performance ESG. Sustainalytics et MSCI, les deux agences prises en compte pour cette étude, évaluent toutes les deux le niveau d'exposition des banques aux risques ESG. Pour donner une note, Sustainalytics détermine la part de ce risque non couvert par l'entité, que ce soit par impossibilité de le prendre en compte du fait de l'activité même de l'entreprise (exemple : l'extraction de pétrole), ou par un manquement dans la gestion. Plus le risque est bas, plus le score est proche de 0.

De son côté, MSCI calcule un score ESG global, fondé sur 35 critères pondérés selon une méthodologie spécifique. Pour chaque entreprise une note est associée à chacun des critères en fonction de l'exposition au risque et de la qualité de la gestion de ce risque.

MSCI	Echelle de risque ESG	Sustainalytics	Echelle de risque ESG
AAA-AA	Risque bas	0-35	Risque bas
A-BB	Risque moyen	35-55	Risque moyen
B-CCC	Risque élevé	55-100	Risque élevé

Couverture des risques

2021 marque l'année où le superviseur initie une réelle impulsion dans la prise en compte des risques ESG. A la suite de la publication en novembre 2020 de son guide de la gestion des risques climatiques et environnementaux, la Banque Centrale Européenne a réalisé deux exercices d'évaluation des banques sur ces aspects en 2021 et 2022.

Les principaux constats de la BCE sont que les banques doivent améliorer leur communication sur la prise en compte des risques ESG au niveau de leur dispositif de gestion des risques, des impacts sur leur stratégie, et étoffer la publication de métriques associées tout en étant transparentes sur les méthodologies sous-jacentes. La BCE met particulièrement l'accent sur la nécessité de publier des informations relatives à la matérialité des risques environnementaux et climatiques pour les institutions, ainsi que sur les émissions induites par leurs portefeuilles de financement (cette dernière pratique étant peu suivie aujourd'hui).

Il convient de noter que la non-publication de cette matrice ne signifie pas que la banque n'a pas réalisé d'analyse de la matérialité.

Dans le cadre de cette étude, les catégories de risques ESG suivantes ont été définies :

- Risques climatiques – Risque Physique
- Risques climatiques – Risque de Transition
- Risques Sociaux
- Autres Risques Environnementaux – Cette catégorie comprend les enjeux liés à la gestion de l'eau, la biodiversité, ou encore la pollution
- Risques liés à la gouvernance

La prise en compte des risques liés à la gouvernance n'est pas toujours présentée de façon explicite par les banques, ce qui pourrait expliquer le pourcentage plus faible présenté sur le graphique, ce qui ne signifie pas que la gouvernance ne soit pas en pratique un critère à l'octroi (notamment à travers le processus KYC).

Pour gérer ces risques bancaires atypiques, les banques européennes s'appuient sur deux approches complémentaires. La première intègre les critères ESG directement dans les outils d'analyse des risques de crédit. La seconde est l'élaboration par les banques de nouveaux outils et le développement de méthodologies spécifiques, permettant notamment de conduire des analyses de scénarios, qui contribuent à une meilleure identification, quantification et gestion de ces risques. Ces outils ont d'ailleurs permis aux banques de préparer le premier exercice de stress-tests climatiques de la BCE, réalisé en 2022.

Indicateurs d'émission

Il est important de noter que les données présentées dans notre étude ne prennent pas en compte les portefeuilles de financement et d'investissement, qui représentent la plus grande part du bilan carbone des banques, or tout l'enjeu se situe ici.

Les résultats sont, pour l'ensemble des scopes, présentés en tonnes-équivalent CO2 (tCO2e).

Afin d'avoir une comparaison pertinente, il faut mener l'analyse par panels de méthodologies identiques.

Market-based

Méthode d'allocation d'émissions fondée sur le marché. En pratique, les émissions sont calculées à l'aide de facteurs d'émissions reflétant les choix fait par le consommateur en termes de fournisseur d'électricité et de source d'électricité. Ces facteurs d'émissions sont généralement garantis par des certificats d'origines du fournisseur sur l'électricité achetée.

Location-based

Méthode d'allocation d'émissions fondée sur la localisation. En pratique, les émissions sont calculées à l'aide de facteurs d'émissions proposant une représentation statistique du mix électrique pour une zone géographique donnée, sur un temps donné.



Engagements Net Zero

L'année 2021 a marqué une avancée dans les publications par les banques de leurs objectifs d'alignement sur l'Accord de Paris. En effet, en avril 2021, 43 banques ont collectivement annoncé la formation de la Net Zero Banking Alliance (NZBA), sous l'égide de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement, dont l'objectif est de mobiliser les financements nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat (cette alliance regroupe aujourd'hui près de 110 banques qui représentent 38% des actifs bancaires mondiaux).

Green Asset Ratio

La Taxonomie et ses obligations réglementaires de publication ont fait évoluer la communication des banques sur la durabilité de leurs activités en 2021 avec la première publication du ratio des actifs éligibles à la Taxonomie (version allégée du Green Asset Ratio). Le Green Asset Ratio se définit comme le ratio entre les actifs durables sur le plan environnemental au bilan de la banque et les actifs couverts, qui sont principalement le Banking Book. Les publications 2022 et 2023 portent sur les actifs éligibles, et le GAR sur les actifs durables (alignés sur les critères de la Taxonomie) sera à publier à partir de 2024.

A noter que l'obligation de publication au titre du règlement délégué ne s'applique qu'aux banques de l'Union Européenne de notre panel : ainsi Barclays, HSBC et Lloyds, ayant leur maison-mère au Royaume-Uni, n'ont pas publié de ratio. UBS, banque suisse, a néanmoins choisi de publier des éléments.

La FAQ de la Commission européenne de décembre 2021 précise que toute analyse d'éligibilité fondée sur des estimations ne peut faire l'objet que d'une publication volontaire.

GAR : dénominateurs considérés

La question du dénominateur à considérer pour la publication du ratio des actifs éligible n'est pas clairement tranchée.

D'une part, le Règlement Délégué de 2021 demande de prendre comme dénominateur le total actif pour les deux premières années de publication (actifs éligibles). D'autre part, pour les actifs durables à publier à partir de 2024, le texte indique que le dénominateur du GAR est composé des « actifs couverts¹ » tels que définis dans une annexe.

La question sous-jacente est celle de la cohérence entre la publication d'éligibilité en 2022 et 2023 et la publication sur les actifs durables à partir de 2024. Nous pensons que les établissements doivent adopter une démarche cohérente entre ces deux publications afin de permettre une meilleure lecture d'ensemble de ces ratios. La Commission européenne, à travers les FAQs publiées, n'a pas clairement statué sur le dénominateur à considérer.

Quels sont les enjeux de la transition ?

01 Apparition de nouveaux risques & Nouvelles opportunités

Les clients sont confrontés à de nouveaux risques et opportunités en lien avec la transition (risque de réputation, impact sur la chaîne d'approvisionnement, transition vers le net zéro), créant de nouvelles opportunités pour les produits de transfert de risque, les produits de financement et de placement proposés par les banques.

02 De nouveaux marchés de financements liés à la stratégie de décarbonisation des clients

La mise en œuvre des stratégies de décarbonation des entreprises (grandes entreprises, PME, ETI), les nouvelles exigences réglementaires (seuil de performance énergétique de l'immobilier), et les changements de comportement des clients Retail enclenchent une transition vers de nouveaux modes de consommation (énergies renouvelables & pratiques durables), créant ainsi de nouveaux marchés de financement.

03 De nouvelles technologies et écosystèmes offrant de nouvelles opportunités de financement

Le développement de nouvelles technologies et de nouveaux écosystèmes sont également sources d'opportunité (exemple : mobilité & concept de « smart city ») en créant de nouveaux types de consommateurs et des besoins de financement complémentaires.

04 Une augmentation exponentielle des attentes des parties prenantes

Les régulateurs, les investisseurs, les clients, les ONG et les actionnaires attendent des progrès très concrets sur l'ESG. Les banques ont besoin de démontrer leur conformité aux exigences actuelles et la robustesse de leur plan d'actions prospectifs ESG.

05 L'importance grandissante de se doter de données ESG de qualité & d'outils de modélisation performants

Les reporting sur l'information extra-financière, l'intégration de l'ESG dans le process d'octroi et dans l'ensemble des offres produits de chaque métier nécessitent la disponibilité et la qualité des données ESG ainsi que de nouvelles approches de modélisation pour intégrer les facteurs de risques climatiques et ESG dans leur ensemble.

Quels sont les chantiers prioritaires pour transformer la Banque ?

Stratégie & Gouvernance

- Intégration de l'ESG dans les Métiers & définition de la stratégie de développement ESG
- Intégration de l'ESG dans la Gouvernance
- Définition de la feuille de route et du plan d'actions ESG pour les Métiers & Fonctions

Offre Produits & Frameworks ESG

- Définition de l'offre produits & des frameworks ESG
- Evaluation de l'impact de l'ESG sur le prix et la valorisation des actifs & passifs

Pilotage Financier des investissements ESG

- Mise en œuvre de process robustes reposant sur des données ESG de qualité pour évaluer l'impact et les risques des différentes stratégies d'investissement de la feuille de route ESG
- Définition & mise en œuvre des indicateurs à piloter pour mesurer la double matérialité

Stratégie de Décarbonation des portefeuilles

- Définition de la stratégie de décarbonation des portefeuilles clients et des indicateurs de mesure
- Accompagnement des différents marchés et clients dans leur trajectoire de décarbonation

Gestion des Risques Contrôle

- Intégration des facteurs de risques ESG dans le dispositif global de gestion des risques : définition des risques, identification, gestion, limites, stress tests, contrôle, exigence en capital et reporting
- Mise à jour de la cartographie des risques et du dispositif de contrôle permanent de la banque

Données ESG

- Contrôle de la pertinence et qualité des données ESG pour être en capacité de piloter l'impact sur les portefeuilles de financement des évolutions ESG (par exemple, le changement climatique)
- Intégration des données ESG dans les modèles de données existants

Reporting Information extra-financière

- Mise en œuvre des exigences Taxonomie, Pilier 3, CSRD,...
- Audibilité de l'information extra-financière avec un objectif de qualité comptable

Formation & Change

- Définition d'un parcours d'acculturation ESG
- Adhésion aux nouveaux produits ESG pour accélérer leur commercialisation
- Adaptation aux changement de process en lien avec la transformation ESG
- Développement d'une démarche pédagogique auprès des clients

ESG IN BANKING NOS PUBLICATIONS



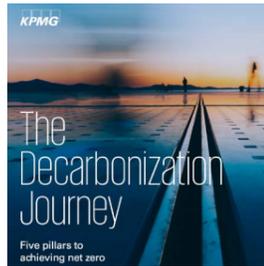
**ESG risks in banks
(2021)**



**What is the impact
of your portfolio?
(2021)**



**You can't go green
without blue
(2021)**



**The decarbonization
journey
(2021)**



**Accelerating the S in ESG –
a roadmap for global progress
on social standards
(2021)**



**Can capital markets
save the planet?
(2021)**



**The time has come
(2020)**



**Towards net zero
(2020)**



**Climate change and
corporate value
(2020)**



**Frontiers in Finance
(2020)**



**Sustainable Investing
(2020)**



**Digitization and
decarbonization in the new
reality
(2020)**



**Arnaud Bourdeille**

Associé,
Responsable Secteur Banque
+33 1 55 68 62 11
abourdeille@kpmg.fr

Marie-Christine Ferron-Jolys

Associée,
Responsable ESG Audit Banque
+33 1 55 68 69 19
mjolys@kpmg.fr

Sylvie Miet

Associée,
Responsable Regulatory
& Hub Sustainable Banking
+33 1 55 68 74 49
smiet@kpmg.fr

Mylène Miguiditchian

Director,
Doctrine comptable & ESG bancaire
+33 1 55 68 93 87
mmiguiditchian@kpmg.fr

Nicolas de Luze

Associé,
Responsable Audit Banque
+33 1 55 68 90 49
ndeluze@kpmg.fr

Antoine Desjars

Associé,
Responsable Advisory Banque
+33 1 55 68 72 16
adesjars@kpmg.fr

Comité de rédaction :

Marie-Christine Ferron-Jolys

Sylvie Miet

Jérôme Courcier

Kenza Moulin

Ioana Boros

Jules Raison

Erwan Devillers

kpmg.fr



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Credit photos : Istock, Pexels.